

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**N° 02/2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE MARS à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Sandrine RUCHE (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Liliane SAPPEY (nommés).

Absents excusés : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente) (pouvoir à Céline PRUD'HOMME), Frédéric RIMET (élu) (pouvoir à Mélanie AYISSI-DUBOULOZ), Martine TURPIN (nommée) (pouvoir à PERRET Catherine).

Secrétaire de séance : Sandrine RUCHE (élue).

Date de convocation : 28 février 2024.

---

**OBJET** : COMPTE DE GESTION 2023.

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de Monsieur le receveur sont conformes aux écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Madame Yolande MOUGENOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,  
**Sandrine RUCHE**



La Vice-Présidente,  
**Mélanie AYISSI-DUBOULOZ**

